

Handicap : le CDD tremplin

Si vous êtes travailleur reconnu handicapé sans emploi ou que vous risquez de perdre votre emploi en raison de votre handicap, vous pouvez bénéficier d'un CDD tremplin.

- D'une durée **de 4 à 24 mois**, le CDD Tremplin offre un parcours individualisé durant lequel vous pourrez acquérir une expérience professionnelle, bénéficier d'une formation et d'un accompagnement personnalisé pour construire votre projet. Ce contrat est signé avec une **entreprise adaptée**, qui dispose d'un environnement répondant à vos besoins.
- Une **quarantaine d'entreprises** proposent ce contrat en Nouvelle-Aquitaine. Pour les connaître, adressez-vous à votre **conseiller France Travail ou Cap emploi**.



www.unea.fr/le-cdd-tremplin-en-entreprise-adaptee
apf-entreprises.fr/emploi-et-formation/nos-dispositifs-emploi/



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine